



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
14/09/2017

Dossier complet le :
06/10/2017

N° d'enregistrement :
F01117P0209

1. Intitulé du projet

Zone d'aménagement concerté de Cesson centre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Etablissement Public d'aménagement de la ville Nouvelle de Sénart

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Madame Debreil Aude.
Directrice Générale de l'EPA Sénart

RCS / SIRET

3 0 1 5 4 5 3 1 5 0 0 0 1 4

Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Opérations d'aménagement en création qui crée une surface de plancher estimée à 28 500 m ² ("supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² ") et dont le terrain d'assiette couvre une superficie de 4,42 ha ("ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares").
41	Le projet prévoit 53 places de parking public de surface réparties en plusieurs poches (52 places de parking visiteurs des logements sont également prévues en surface).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Zone d'aménagement concerté dans le centre de la ville de Cesson (77).

Opération située en zones UD1, UD2, AUa1 et AUa2 du plan local d'urbanisme.

Le foncier mobilisé comprend des fonds parcelles non bâties ainsi qu'un ancien verger non exploité.

Le programme prévoit la réalisation de 412 logements environ (dont 113 logements déjà autorisés), d'une voie de desserte, de liaisons douces, d'un espace public à l'endroit du verger..

4.2 Objectifs du projet

OBJECTIFS GENERAUX:

- Conforter le centre-ville et retrouver une forme urbaine de centre-bourg.
- Renforcer l'offre de logements dans le centre-ville de Cesson tout en portant attention aux riverains.
- Créer un vaste espace public qui mette en valeur l'ancien verger ainsi qu'une bande paysagée sur le pourtour du projet.
- Organiser les déplacements et permettre les circulations douces.
- Requalifier l'espace public du centre-ville.
- Améliorer l'offre de stationnement en centre-ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il est prévu une mise en œuvre progressive du projet.

Au nord, une première opération a consisté en la mise en œuvre d'un permis d'aménager comprenant deux lots et 131 logements. Cette première opération est incluse dans le périmètre de la ZAC pour assurer la cohérence d'ensemble du projet. Le premier lot de 82 logements a été livré en 2017, le second lot de 31 logement a fait l'objet de la délivrance d'un permis de construire.

L'opération nouvelle est constituée d'une première phase au sud qui comprend la mise en œuvre de l'espace public sur le site du v et la construction de logements à ses abords. Les premières constructions sont envisagées à compter de 2019.

La seconde phase de l'opération nouvelle prévoit la mise en œuvre de la partie centrale du projet. Cette seconde phase est prévue à compter de 2021. Ces deux phases comprennent un nombre de logements équivalents.

La réalisation des VRD et des espaces publics est assurée par l'EPA Sénart, maître d'ouvrage de l'opération. Les lots de logements seront réalisés par des promoteurs après consultation, l'EPA Sénart demeurant l'aménageur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

LES ELEMENTS DU PROJET:

- 410 logements environ dont 82 sont déjà construits et 31 déjà autorisés dans le cadre d'un permis d'aménager. Les 280 nouveaux logements sont organisés en huit lots.
- 1 voie d'accès à l'opération depuis les rues Charles Monier (via la rue du cognassier) et Maurice Creuzet.
- 1 mail planté, 1 espace public sur le lieu du verger
- des circulations douces

LES PRINCIPES DU PROJET AU REGARD DES CONSTRUCTIONS ET DES ESPACES PUBLICS:

L'opération est structurée pour qu'elle participe au fonctionnement du centre-ville.

La forme bâtie est respectueuse de l'existant (hauteurs) et reconstitue des ilots en centre ville. Une mixité sociale est recherchée. Le quartier est connecté au centre ville par le prolongement de la rue du cognassier existante et une sente piétonne nouvelle débouche place Verneau.

La place du végétal est importante. Une portion de l'ancien verger (4 400 m² environ) devient l'espace public principal du nouveau quartier et sa vocation d'espace vert collectif est affirmée.

La voie qui structure le quartier est plantée, son gabarit de 10 m permet une voie de circulation et un bâti en retrait de 5 m coté ouest et nord. Elle fonctionne en espace partagé.

Le stationnement public et visiteur est organisé en surface (100 places environ) tandis que le stationnement résidentiel est réalisée préférentiellement en sous sol des lots (350 places environ).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

On été accordés pour la phase 1 du projet:

- Permis d'aménager n° PA 077 067 15 00001 du 22/12/2015.
- Deux permis de construire correspondants n° PC 077 067 14 00006 du 24/06/2014 et n° PC 077 067 16 00019 du 17/05/2017(82 logements accordés à I3F, 31 logements accordés à Cooplmmo).

Procédure à laquelle le projet sera soumis:

- Zone d'aménagement concerté (qui inclut le permis d'aménager)
- Permis de construire correspondants aux 280 logements à construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie foncière / superficie foncière hors du permis d'aménager accordé.	44 000 m ² / dont 31 000 m ² hors PA
Surface de plancher / surface de plancher hors des permis de construire accordés	26 500 m ² / dont 19 500m ²
Nombre de logements / nombre de logements hors des permis de construire accordés	410 environ / dont 280
Voies nouvelles	650 m
Espaces verts nouveaux	4 200 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

11-13 rue Charles Monier / rue du
cognassier
77240 Cesson

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38°; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le centre-ville de Cesson est concerné dans son ensemble par une zone humide de classe 3 en raison notamment de la proximité du ru du Balory. Une zone humide de classe 2 est située à environ 400m du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La consommation d'eau nouvelle correspond à l'arrivée de populations nouvelles dans les nouveaux logements (410 logements environ)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des solutions de rétention seront mises en œuvre pour limiter globalement les débits de fuite à un maximum réglementaire de 1l/s/ha sur l'ensemble du périmètre.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des excavations localisées sont envisagées pour la réalisation des fondations des bâtiments et des stationnements souterrains (280 logements restant à réaliser en 8 lots et 350 place de stationnement souterrain environ).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de construction seront apportés sur le site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la flore, disparition potentielle d'individus du fait de l'urbanisation. Il n'est pas relevé d'espèces floristique protégée (l'orme lisse est localisé hors du périmètre opérationnel de la ZAC). Pour la faune, impact de dérangement ou de destruction d'individus limité par le maintien d'une partie du verger en espace vert.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas à proximité d'un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas relevé d'incidence relative à cette rubrique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet située dans le centre ville de la commune, en zones UD1, UD2, AUa1 et AUa2 du plan local d'urbanisme.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux établissements sont classés Seveso dans la commune de Cesson. Ils ont situés à plus d'1 km de l'opération. L'avenue Charles Monier qui jouxte l'opération est une voie communale empruntée mais interdite aux transport de matières dangereuses hors livraison.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le centre-ville s'inscrit dans son ensemble dans un faible aléa lié au risque de gonflement-retrait des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une canalisation de gaz est située rue Charles Monier en limite extérieure du site.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra les déplacements inhérent à l'accueil de population dans 410 logements environ. Il prévoit des circulations douces et un maillage viaire au réseau existant. La ville mène une étude de circulation pour accompagner les projets de construction en cours et ajuster son plan de circulation. L'avenue Charles Monier au droit de l'opération ne paraît pas constituer un point dur en matière de déplacements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet engendra les nuisances sonores faibles mais inhérentes à la présence de 410 logements. Les principales nuisances sonores seront produites par les circulations nouvelles. La voie Maurice Creuzet à l'ouest de l'opération est une voie calme, la voie Charles Monier au nord est une voie modérément bruyante (65db constatés) mais située à plus de 60m des logements nouveaux à réaliser.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune problématique liée aux odeurs identifiée.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune problématique liée aux vibrations identifiée.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses du site seront essentiellement dues à l'éclairage des bâtiments (410 logements environ) et des espaces publics. Le projet est situé en zone urbaine déjà éclairée.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le développement de la ZAC du centre ville n'est pas de nature à remettre en cause la qualité atmosphérique du secteur.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La rétention de l'eau à la parcelle est favorisée. Les solutions de rétention mises en œuvre viseront à limiter les débits de fuite à 1l/s/ha sur l'ensemble du périmètre.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet apporte des débits supplémentaires estimés à 113m ³ /jour pour l'ensemble des habitants du nouveau quartier. Ils seront collectés et acheminés vers les réseaux et collecteurs existants.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération engendrera une augmentation des déchets inhérente à la réalisation de 410 logements environ. Les réseaux et circuits de collecte devront être adaptés en conséquence.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne contient pas d'édifice répertorié à l'inventaire des monuments historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé en milieu urbain. Il est constitué de fonds de parcelles disposant de bâtiments d'habitation en front de rue et d'un ancien verger dont l'exploitation a été abandonnée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Parmi les projets d'aménagements soumis à étude d'impact dans un rayon de 5 km, les deux opérations les plus proches concernent le projet de création de la ZAC du Balory sur la commune voisine de Verts-Saint-Denis en 2013 (400 logements environ) ainsi que le projet de liaison de transport en site propre TZen2 entre Sénart et Melun en 2013 (il ne dessert pas le centre-ville de Cesson). Ces opérations peuvent présenter une incidences cumulées au regard de la circulation automobile. Elles sont prise en compte par l'étude du plan de déplacement communal en cours de réalisation.

Parmi les projets de type ICPE, quatre projets ont été recensés à proximité de Cesson depuis 2014 (à Réau et Moissy-Cramayel, situés à 5 km environ, à Savigny-le-Temple, situé à 3 km environ). Les composantes d'aménagement propres à ces opérations ne présente pas de similitude avec l'opération sur le centre-ville de Cesson.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

PHASE CHANTIER:

Mise en place d'une charte chantier propre, d'une organisation limitant les pollutions accidentelles, de grillages et de balisages pour protéger la faune et la flore, d'aspersion du sol pour limiter les poussières, de dispositifs d'assainissements adaptés et de protection des fonds de fouilles pour protéger la nappe, de clôtures et de balisages pour sécuriser les usagers, d'une signalisation adaptée pour assurer la circulation, d'un ramassage des déchets pour la propreté du lieu, d'un plan d'installation de chantier pour limiter les nuisances sonores, etc.

PHASE EXPLOITATION:

Mise en place de missions géotechniques complémentaires pour la prise en compte des sols et des sous-sols, limitation du débit de rejet à 1l/s/ha pour la gestion des eaux pluviales, développement des circulations douces pour lutter contre les émissions de gaz, réalisation d'espaces verts conséquents et appropriés au développement de la biodiversité, installation d'équipements lumineux adaptés pour limiter la pollution lumineuse, maintien d'espaces ouverts de pleine terre pour éviter l'imperméabilisation des sols, prise en compte du plan de déplacements communal pour limiter les circulations automobiles et le stationnement, qualité préconisée des logements pour favoriser l'isolation acoustique, les dépenses d'énergie et la qualité de l'air, etc.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet semble pouvoir être dispensé d'évaluation environnementale.

Le diagnostic montre des enjeux environnementaux modérés vis à vis de la population, de la santé publique, de la biodiversité, de la terre, du sol, de l'eau, du climat, du paysage et du patrimoine.

Le processus de création et de conduite de l'opération fait l'objet d'une maîtrise d'ouvrage structurée et continue qui garantit sa bonne exécution.

Enfin le projet est situé en zone urbaine dans le PLU de la ville de Cesson. Des projets pourraient se développer de manière fragmentée sur le site. Le recours à une procédure de ZAC vise à apporter de la cohérence au développement urbain du centre-ville et fait d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

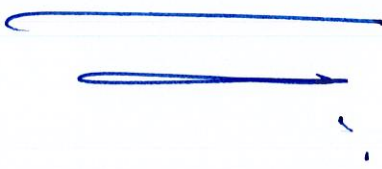
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Savigny le Temple

le, 06/10/2017

Signature





EPA SÉNART

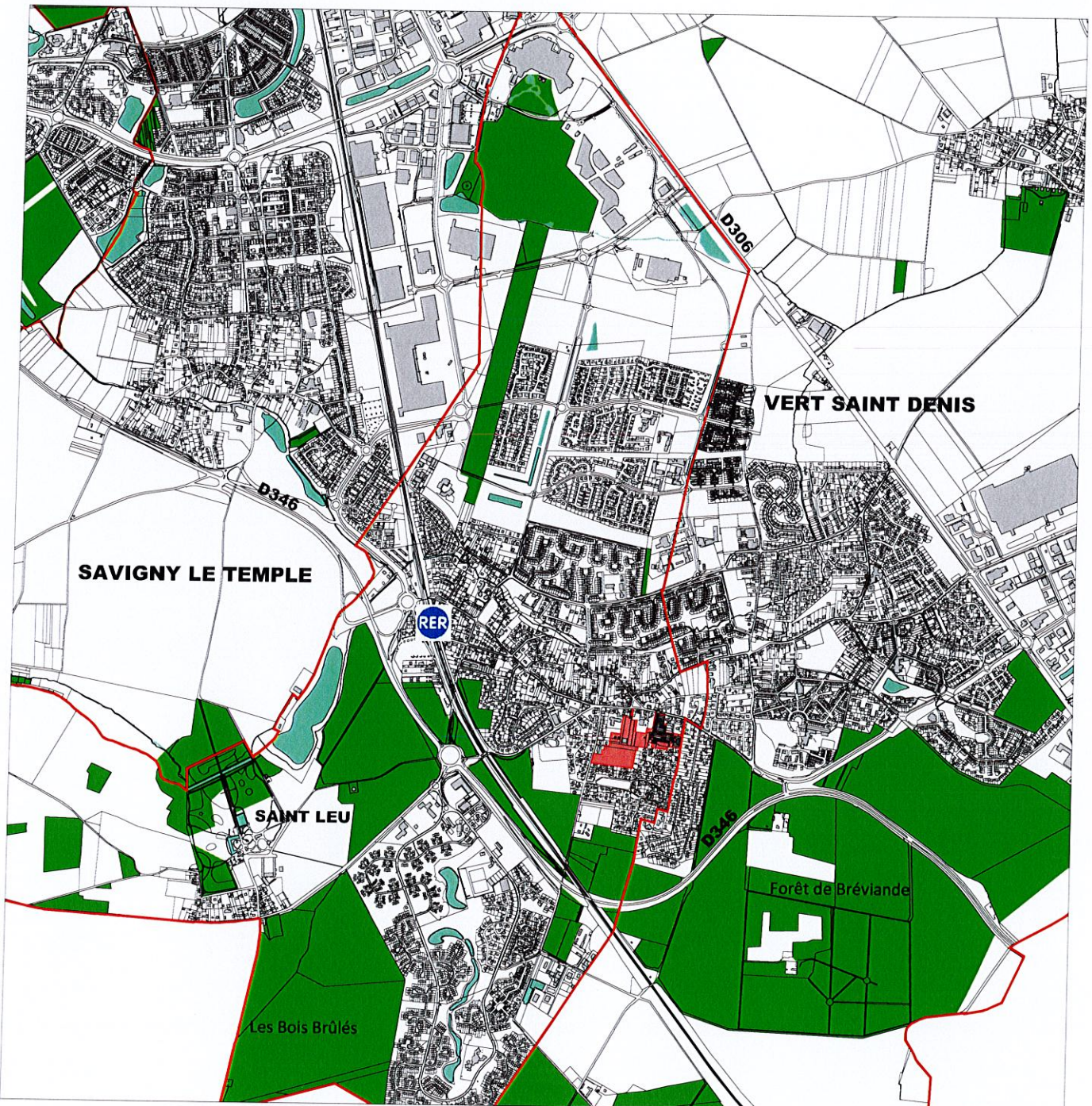
LA GRANGE LA PRÉVÔTÉ
77547 SAVIGNY LE TEMPLE CEDEX
TÉL.01 64 10 15 15 FAX 01 64 10 15 16
www.epa-senart.fr

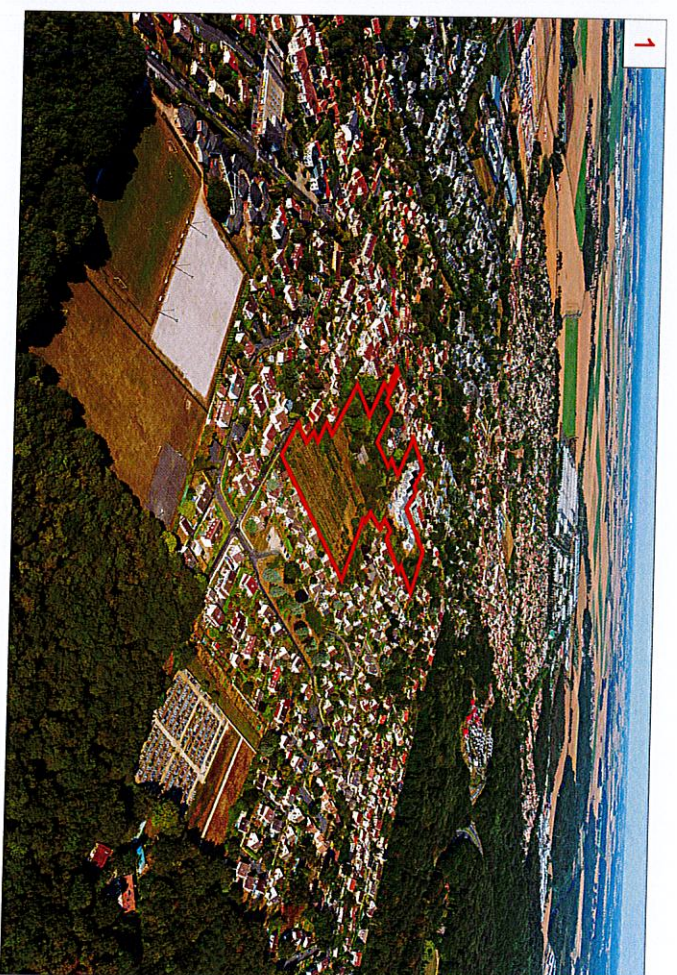
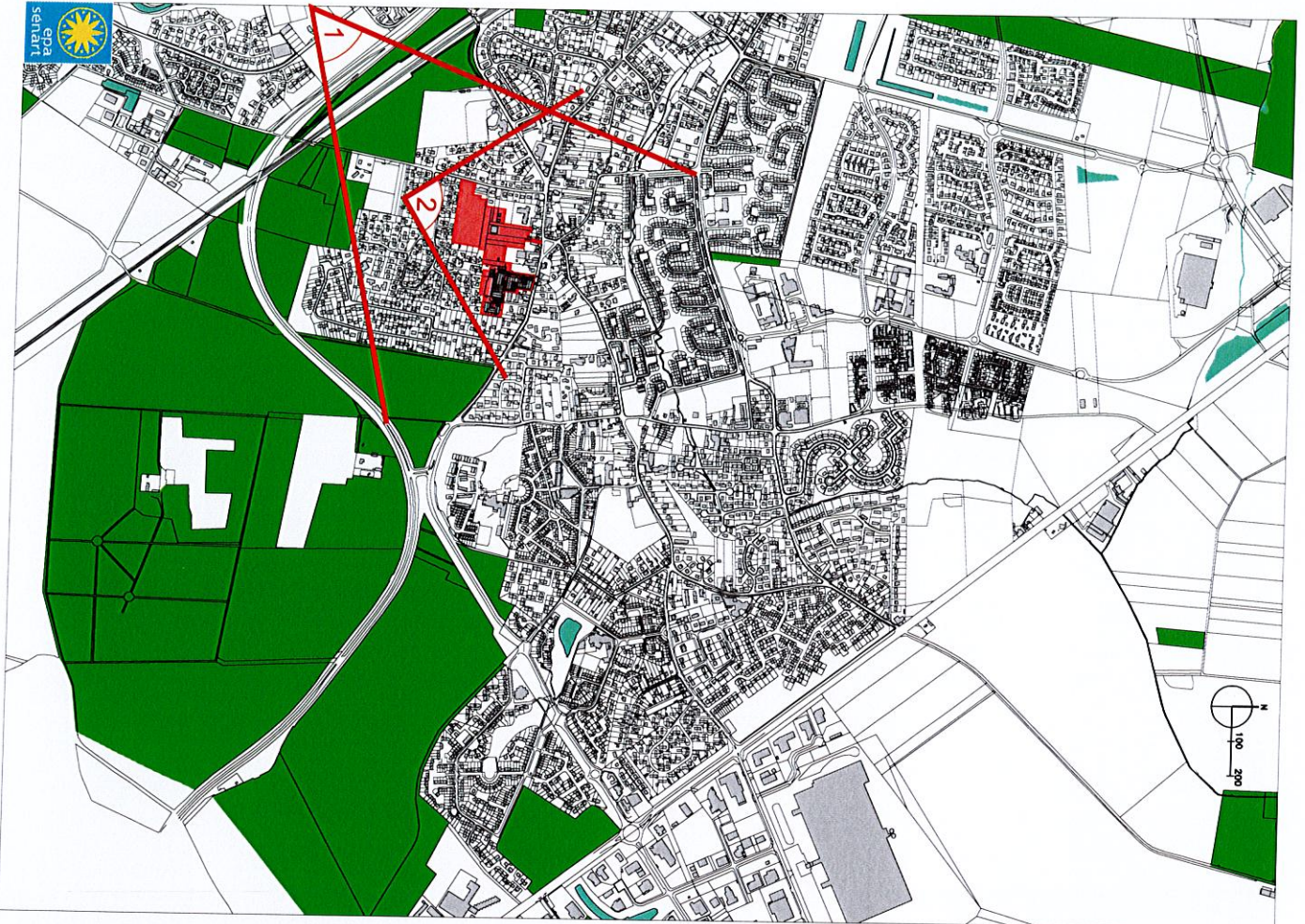
COMMUNE DE CESSON

PLAN DE SITUATION



CESSON CENTRE





CESSON CENTRE

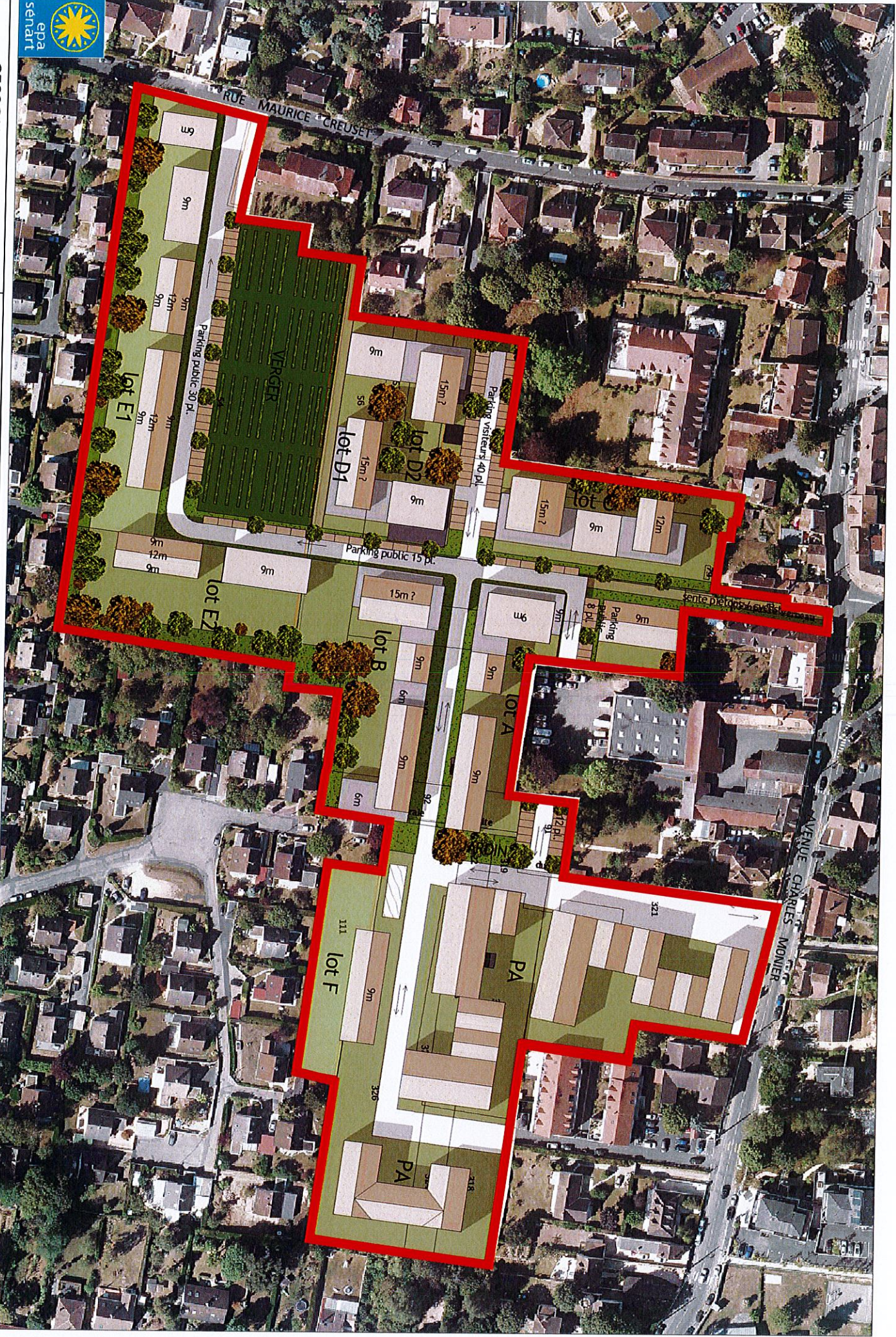
ZONE D'IMPLANTATION

PHOTOGRAPHIES DE SEPTEMBRE 2016

OCT. 2017

urba\études\917 cession centre\études\2017 demande environnementale

EPA SENART



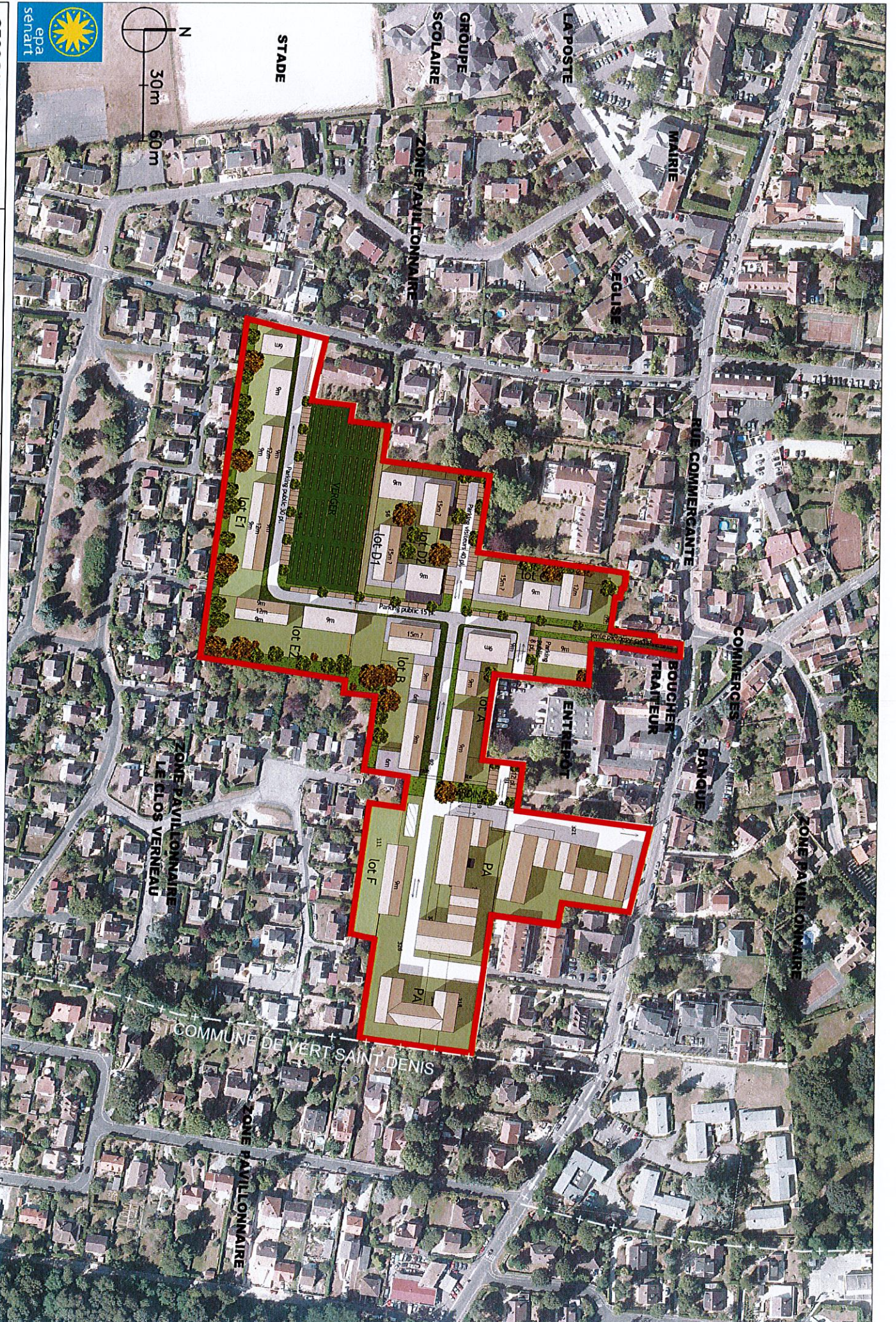
CESSON CENTRE

PLAN DU PROJET

OCT. 2017

urbo\études\977 cesson centre\etudgen\2017 demande environnementale

EPA SENART



CESSON CENTRE

PLAN DES ABORDS

ECH. 1/2500

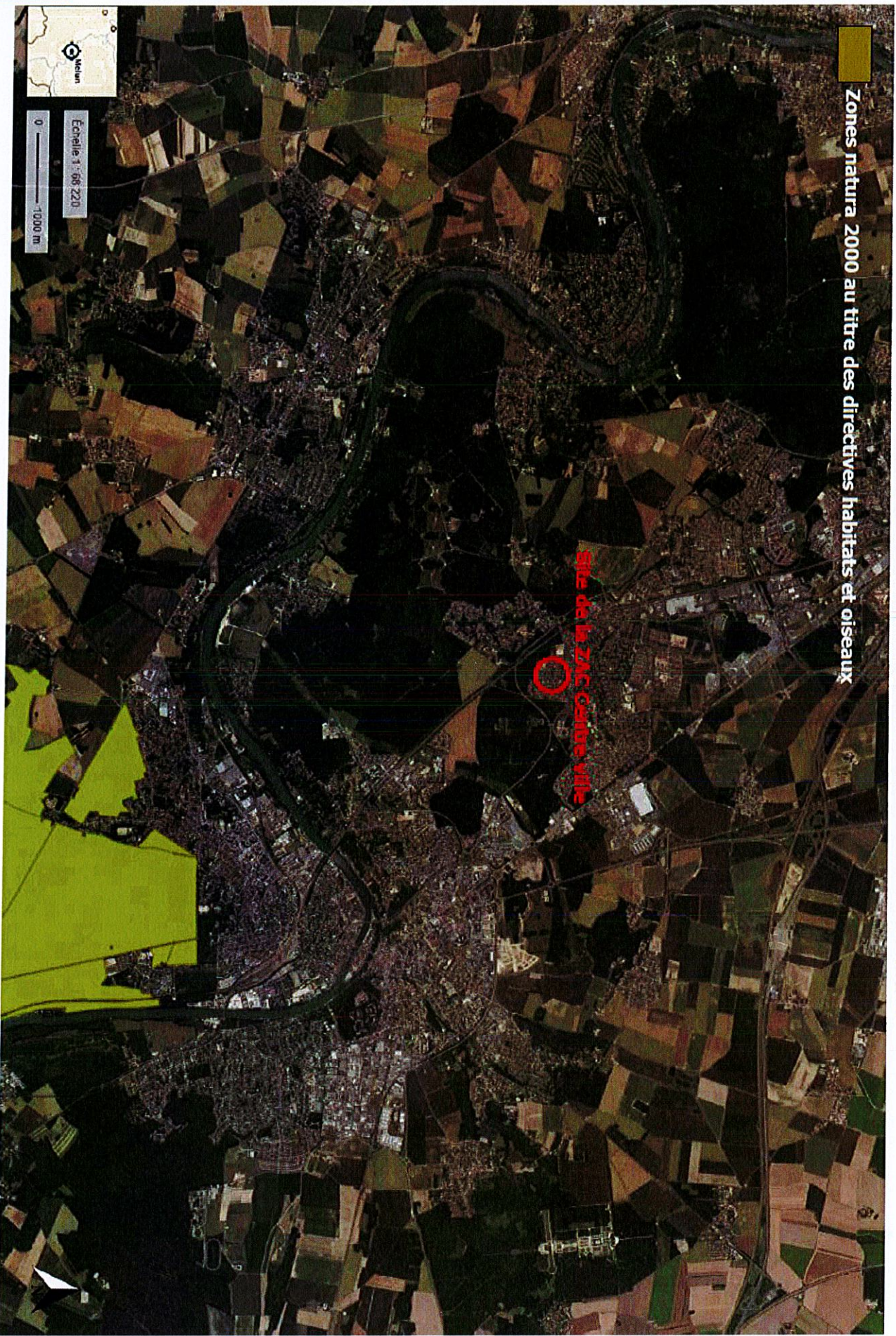
OCT. 2017

urba\études\977 cesson centre\etudgen\2017 demande environnementale

EPA SENART

Localisation des zones Natura 2000 les plus proches du site (moins de 10 km)

Zones natura 2000 au titre des directives habitats et oiseaux



Source : <http://www.geoportail.fr>, 2017



CESSON CENTRE

SITE NATURA 2000

OCT. 2017

urba\études\977 cesson centre\etudgen\2017 demande environnementale

EPA SENART